



Assemblée générale

Distr. limitée
26 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Troisième Commission

Point 27 d) de l'ordre du jour

Développement social : Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

Allemagne, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Équateur, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Turkménistan, Uruguay et Viet Nam :
projet de résolution révisé

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé la période de dix ans débutant le 1^{er} janvier 2003 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle accueillait avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation¹, ainsi que ses résolutions 59/149 du 20 décembre 2004, 61/140 du 19 décembre 2006 et 63/154 du 18 décembre 2008,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire², par laquelle les États Membres ont décidé de faire en sorte qu'en 2015, partout dans le monde, les enfants, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 octobre 2010).

¹ Voir A/57/218 et Corr.1.

² Voir la résolution 55/2.



que filles et garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant les objectifs de l'Éducation pour tous, surtout l'objectif 3 visant à répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante, et l'objectif 4 visant à améliorer de 50 pour cent les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et à assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente,

Réaffirmant également l'importance que le Sommet mondial de 2005 attache au rôle décisif de l'éducation, tant formelle que non formelle, dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et surtout celui de l'éducation et la formation de base dans la réalisation de l'alphabétisation universelle, ainsi que la nécessité de s'attacher à développer l'enseignement secondaire et supérieur de même que l'enseignement professionnel et la formation technique, des filles et des femmes en particulier, à valoriser les ressources humaines, à mettre en place des infrastructures et à autonomiser ceux qui vivent dans la pauvreté,

Réaffirmant en outre qu'une éducation de base de qualité est d'une importance cruciale pour l'édification des nations, que l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité infantile, lutter contre l'expansion démographique, réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, assurer durablement le développement, la paix et la démocratie, et veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Convaincue que l'alphabétisation est extrêmement importante pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il pourra rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI^e siècle,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes et à l'élimination de la pauvreté,

Constatant la nécessité d'améliorer tous les aspects de la qualité de l'éducation de façon que tous obtiennent des résultats reconnus et mesurables, en particulier en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences pratiques essentielles et l'enseignement des droits de l'homme, ce qui permettrait à tout un chacun de donner le meilleur de soi-même,

Saluant les efforts considérables qui ont été faits jusqu'ici par les États Membres et la communauté internationale pour réaliser les objectifs de la Décennie et appliquer le Plan d'action international, en particulier dans les trois domaines prioritaires pour les dernières années de la Décennie, définis dans le cadre de l'examen à mi-parcours, à savoir : mobiliser un engagement plus vigoureux en faveur de l'alphabétisation, accroître l'efficacité dans l'exécution des programmes et dégager des ressources nouvelles pour l'alphabétisation,

Considérant qu'il importe d'éliminer, à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes éducatifs, tout ce qui empêche de mettre au service de tous les enfants des moyens pédagogiques et éducatifs équitables,

Réaffirmant le droit des peuples autochtones d'avoir accès, sans discrimination, à tous les niveaux et à toutes les formes d'éducation offerts par les États, et considérant qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour favoriser l'accès des autochtones, en particulier des enfants, lorsque cela est possible, à un enseignement dispensé dans leur propre langue, comme le prévoit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones³,

Notant avec une profonde inquiétude que 796 millions d'adultes n'ont pas acquis les savoirs de base⁴, que 69 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés⁵, que des millions d'autres jeunes quittent l'école sans avoir atteint un niveau de connaissances suffisant pour leur permettre de prendre une part active et productive à la vie de la société, que l'alphabétisation ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut s'attaquer aux problèmes qu'elle pose dans le monde et que, si cet état de choses perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Très préoccupée par la persistance des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que près des deux tiers⁴ des analphabètes adultes de par le monde sont des femmes,

Craignant que la crise économique et financière ne mette à mal les budgets et le financement international de l'éducation, ce qui peut rejallir défavorablement sur les dépenses consacrées aux programmes d'alphabétisation,

Rappelant sa résolution 64/290 du 9 juillet 2010 sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence,

Préoccupée par le fait que, selon les chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un tiers des enfants non scolarisés sont des enfants handicapés et le taux d'alphabétisation chez les adultes handicapés ne dépasse pas 3 pour cent dans certains pays,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation⁶, notamment les priorités stratégiques qui y sont énoncées pour la prochaine phase de la Décennie et au-delà;

2. *Prend note* de la publication de 2008 intitulée *Défi global de l'alphabétisation : aperçu de l'alphabétisme des jeunes et des adultes à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012, du Rapport global de suivi sur l'éducation pour tous 2010 : Toucher les marginalisés*, du premier *Rapport mondial sur l'éducation des adultes*, établi pour la sixième

³ Résolution 61/295, annexe.

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Global Education Digest 2010: Comparing Education Statistics Across The World*, disponible à l'adresse suivante : http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2010/GED_2010_EN.pdf.

⁵ Voir http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/GMR/pdf/gmr/2010/MDG2010_Facts_and_Figures_FR.pdf.

⁶ Voir A/65/172.

Conférence internationale sur l'éducation des adultes, tenue à Abuja en décembre 2009, de l'examen 2009 de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, du rapport de synthèse de la huitième Réunion de ministres des neuf pays en développement les plus peuplés sur l'Éducation pour tous, tenue en juin 2010, et des rapports de programme de l'UNESCO;

3. *Prend note également* des documents finals des cinq conférences régionales tenues en 2008 et 2009 dans le cadre des préparatifs de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes de 2009, ainsi que des résumés des documents finals des conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde, organisées en 2007 et en 2008 en Azerbaïdjan, en Chine, en Inde, au Mali, au Mexique et au Qatar⁷, qui indiquent que, dans la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il faudrait mettre en place les réseaux voulus pour accroître la collaboration régionale;

4. *Considère* qu'un engagement collectif renouvelé et des partenariats internationaux plus solides seront nécessaires pour soutenir les efforts d'alphabétisation au niveau national si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie;

5. *Invite* les États Membres, leurs partenaires de développement, la communauté internationale des donateurs, le secteur privé et la société civile, à continuer d'intensifier, dans le respect des législations nationales, les efforts en faveur d'une alphabétisation de qualité et à étudier la stratégie d'après 2012 pour relever les défis que pose l'alphabétisation des jeunes et des adultes, sachant qu'il reste à peine plus de deux ans de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation à courir et qu'approche la date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et de ceux du Millénaire pour le développement;

6. *Considère* qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre des mesures et des programmes entrepris au niveau national pour éliminer l'analphabétisme dans le monde entier, en application des engagements pris dans le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous⁸, adopté en 2000 au Forum mondial sur l'éducation, et dans les objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, mesure l'importance de la contribution qu'apportent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, entre autres grâce à des méthodes pédagogiques d'alphabétisation innovantes⁹;

7. *Appelle* les États Membres à affermir encore leur volonté politique et à attribuer à l'alphabétisation un rang de priorité plus élevé dans la planification et la budgétisation de l'éducation;

8. *Demande* à tous les gouvernements d'établir des données et une information fiables sur l'alphabétisation, de mettre en place des cadres de décision plus ouverts et de concevoir des stratégies novatrices pour toucher les groupes chez lesquels l'analphabétisme est anormalement élevé, dont les pauvres et les plus

⁷ Disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/education/fr/literacy/conferences>.

⁸ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (Paris, 2000).

⁹ Voir document final de la réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, par. 71 g) (résolution 65/1).

vulnérables, y compris les personnes handicapées, et pour rechercher d'autres modes d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie;

9. *Demande* aux gouvernements de tenir pleinement compte de l'emploi des langues dans différents contextes, en favorisant une démarche multilingue suivant laquelle l'alphabetisation initiale peut se dérouler dans la langue que l'apprenant connaît le mieux, d'autres langues étant au besoin ajoutées;

10. *Engage vivement* tous les gouvernements à diriger la coordination des activités de la Décennie au niveau national en amenant tous les acteurs nationaux compétents à travailler ensemble et en poursuivant avec eux un dialogue et une collaboration soutenus sur la définition des orientations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action menée en faveur de l'alphabetisation;

11. *Demande* à tous les gouvernements de renforcer les établissements nationaux et infranationaux d'enseignement professionnel et d'encourager tous les partenaires de l'alphabetisation à resserrer leur collaboration pour être mieux à même de concevoir et d'exécuter des programmes d'alphabetisation de grande qualité à l'intention des jeunes et des adultes;

12. *Demande* à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel plus important aux efforts faits pour développer l'alphabetisation et atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous comme ceux de la Décennie;

13. *Prie* l'UNESCO de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme;

14. *Invite* les États Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales compétentes, à prêter leur concours pour la réalisation des priorités indiquées plus haut dans le cadre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire²;

15. *Demande* aux États Membres de prêter toute l'attention voulue, dans la mise en œuvre du Plan d'action international¹ durant la phase finale de la Décennie, à la diversité culturelle qu'apportent les minorités et les peuples autochtones;

16. *Prie* toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, de prendre immédiatement, en coopération avec les gouvernements nationaux, des mesures concrètes pour répondre aux besoins des pays qui ont un taux d'analphabétisme élevé ou qui comptent beaucoup d'analphabètes dans leur population adulte, surtout chez les femmes et les personnes handicapées, sous forme notamment de programmes qui encouragent le recours à des activités d'alphabetisation peu coûteuses et efficaces;

17. *Prend note* de la contribution apportée par la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes tenue à Belém (Brésil), en décembre 2009, à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabetisation, et prend note avec satisfaction du Cadre d'action de Belém adopté à cette occasion;

18. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec la Directrice générale de l'UNESCO, de solliciter les vues des États Membres sur les progrès réalisés dans l'application de leurs programmes et plans d'action nationaux pour la Décennie, de réaliser une évaluation finale des moyens mis en œuvre par les États Membres et les autres parties prenantes dans le cadre de la Décennie, et de lui présenter en 2013 un rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action international, assorti de recommandations précises pour la période qui suivra la Décennie;

19. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Développement social », la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous ».
